



MÉMO : 3
DATE : 3 décembre 2019
DE : Isabelle McCann
À : Clubs et entraîneurs des programmes Apprenti et Défi
Objet : **Évaluation du début de la saison 2019-2020**

Le présent mémo vise à confirmer les informations nécessaires à l'organisation de la session d'évaluation de début de saison des athlètes des réseaux Apprenti et Défi. Tous les documents cités dans ce mémo sont déjà disponibles sur notre site web via le menu *Compétitions*, le sous-menu *Saison 2019-2020* sous le titre « Session d'évaluation Apprenti et Défi – Automne 2019 ».

SESSION D'ÉVALUATION

Tel qu'annoncé en août dernier et confirmer dans le cadre du congrès, les athlètes des programmes Apprenti (9-10 ans) et Défi (11-12 ans, 13-15 ans et 16-20 ans) doivent obligatoirement être évalués en début de saison dans le cadre d'une session d'évaluation officielle sanctionnée par la fédération.

ORGANISATION DE LA SESSION D'ÉVALUATION

La session d'évaluation doit être organisée par un club dûment affilié à la fédération.

PÉRIODE DE TENUE DE LA SESSION D'ÉVALUATION

La session d'évaluation doit obligatoirement être tenue entre le 15 novembre et le 31 décembre 2019.

DEMANDE DE SANCTION À LA FÉDÉRATION

La demande de sanction doit être transmise à la fédération à l'attention d'Isabelle McCann à l'adresse imccann@natation-artistique.quebec au moins 5 jours ouvrables avant la tenue de la session d'évaluation et au plus tard le jeudi 12 décembre 2019 à 16h.

Afin de sanctionner votre événement, nous avons obligatoirement besoin des informations suivantes :

- Date, heure et lieu de la session d'évaluation
- le nom du club hôte de la session d'évaluation
- le nom de la personne responsable de l'organisation de la session d'évaluation
- le nom des deux évaluateurs qui seront présents

Vous devez transmettre la demande par courriel en vous assurant d'y inclure toutes les informations nécessaires.

IMPORTANT : Si votre club a pris la décision de participer à la session d'évaluation d'un autre club, vous devez quand même nous aviser par courriel dans les délais requis.

ÉVALUATEURS AUTORISÉS

L'évaluation des athlètes doit être effectuée par au moins deux personnes.

Ces personnes peuvent être :

- des juges (minimalement certifié niveau 1) et/ou
- des entraîneurs (certification Comp-Intro ou plus).

La fédération recommande la formation de duo d'évaluateurs « officiel-entraîneur » afin de favoriser les échanges constructifs et de donner une occasion supplémentaire de perfectionnement aux officiels.

Nous vous demandons également de vous assurer d'inviter les officiels de votre club à assister à la session d'évaluation toujours à des fins de perfectionnement.

MODE D'ÉVALUATION

Le mode d'évaluation est basé sur la réussite (1 point) ou non (0 point) des critères évalués.

CONTENU DE LA SESSION D'ÉVALUATION

Les documents sont disponibles sur notre site internet.

GRILLES D'ÉVALUATION

Les grilles d'évaluation sont disponibles sur notre site internet.

FICHIERS DE COMPILATION

Les grilles d'évaluation sont disponibles sur notre site internet.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Les résultats doivent être transmis par courriel à mon attention à l'adresse imccann@natation-artistique.quebec idéalement dans les 10 jours suivant la tenue de la session d'évaluation et au plus tard jeudi le 9 janvier 2020.